

**ARRÊTE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT D'UNE GRUE  
N° 2025-01-002**

**Le Maire de la commune de ARVIÈRE-EN-VALROMEY (01260)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route et notamment l'article L411-8 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'EURL Alain RENARD en date du 28/01/2025 qui doit procéder à la réfection d'un toit, en occupant temporairement le domaine public rue Centrale à Lochieu, 01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1**

Du 17/02/2025 au 30/04/2025, l'EURL Alain RENARD est autorisée à stationner une grue et des échafaudages sur la RD69 à l'adresse suivante : **Église – Rue Centrale - Lochieu - 01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY**, au vu de procéder aux travaux de réfection de la toiture de l'église.

**ARTICLE 2**

**La signalisation sera mise en place par l'entreprise.**

**ARTICLE 3**

L'occupation temporaire du domaine public ne donne pas lieu à la perception d'une redevance.

**ARTICLE 4**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Arvière-en-Valromey.

Fait à Arvière-en-Valromey,  
Le 28 janvier 2025

Le Maire,  
Annie MEURIAU



**Diffusions**

La commune d'Arvière-en-Valromey pour affichage  
Le service des routes du Conseil Général de l'Ain  
La gendarmerie de Culoz-Béon